

NOS RÉF. DBI/OMZ-CIR/n.03_21

DATE 23/02/2021

ANNEXE(S)

CONTACT EVELINE DEPUJDT

E-MAIL: info.smurmug@health.fgov.be

Circulaire adressée au :

- Directeur général
- Directeur médical
- Responsable de la fonction SMUR

OBJET : Arrêt de l'enregistrement SMUR et fermeture de SMUREG

Madame, Monsieur, Docteur,

Comme il vous avait été annoncé par la circulaire du 16 mars 2020 intitulée 'Suspension DI-RHM et SMUREG-PITREG' (ref. DBI/OMZ-CIR/n.02_20), l'enregistrement du SMUR est en suspens depuis le 1^{er} mars 2020, afin de soulager les services dans le cadre de la crise COVID. L'enregistrement pouvait cependant encore se faire sur base volontaire.

Toujours dans le cadre de la crise COVID, nous avons pris la décision de fermer définitivement l'application SMUREG et d'arrêter temporairement l'enregistrement des interventions SMUR dans l'attente d'une décision sur l'avenir de cet enregistrement.

A partir du 01/04/2021, il ne sera plus possible d'enregistrer les fiches SMUR dans l'application. Nous vous donnons cependant un délai d'un mois au-delà de cette date, donc jusqu'au 09/05/2021, pour télécharger les données des fiches que vous avez déjà enregistrées. Nous vous conseillons de télécharger ces informations : nous ne pourrions vous les fournir par la suite car nous ne recevons pas l'intégralité des données enregistrées (par ex., le nom et le prénom du patient).

A partir du 10/05/2021, l'application SMUREG sera définitivement fermée et il ne sera plus possible d'y accéder.

Attention : cette décision ne concerne pas l'enregistrement PIT. Ce dernier se fait maintenant via la plateforme EMSR (cfr. AMBUREG) depuis le 1^{er} janvier 2021 et plus via l'application SMUREG.

Si vous avez des questions ou des remarques, n'hésitez pas à nous contacter via notre boîte mail générique info.smurmug@health.fgov.be.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Annick Poncé

Directrice générale faisant fonction

Direction générale Soins de santé